

En conséquence les membres de la Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

L'hon. CHARLES MARCIL, orateur élu, dit alors :

Qu'il plaise à Votre Excellence, la Chambre des communes m'a élu malgré mon insuffisance, pour remplir les importantes fonctions qui m'ont été assignées. Si, dans l'accomplissement des devoirs de ma charge, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute soit imputée à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament humblement pour être mieux en état de remplir leurs devoirs envers leur souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence, en tout temps convenable, et, de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

L'Orateur du Sénat dit alors :

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous déclarer qu'il compte pleinement sur l'attachement de la Chambre des communes à leurs devoirs envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement; et ne doutant point que ses délibérations soient conduites avec sagesse, modération et prudence, il accorde et, en toutes occasions il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un accès immédiat auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Il plut alors à Son Excellence d'ouvrir le parlement par un discours du trône.

Et la Chambre étant de retour, M. l'Orateur dit :

J'ai l'honneur de faire rapport que la Chambre s'étant rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, j'ai informé Son Excellence que j'avais été élu Orateur et j'ai réclamé en votre nom et au mien, les privilèges accoutumés, que Son Excellence a bien voulu vous accorder.

PREMIERE LECTURE.

Bill (n° 21) relatif à la prestation des serments d'office, présenté par le très honorable sir Wilfrid Laurier, (premier ministre).

LE DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de lui, dans la salle du Sénat, de faire un discours aux deux chambres du Parlement, et que, pour éviter toute erreur, j'ai obtenu un exem-

plaire de ce discours, qui est conçu dans les termes suivants :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

En vous souhaitant la bienvenue au moment où vous allez entreprendre vos travaux de la première session d'un nouveau parlement, je désire reconnaître avec de pieux remerciements l'abondante moisson que la Divine Providence nous a encore accordée.

Les fêtes, au mois de juillet, du troisième centenaire de la fondation de Québec dont l'éclat a été rehaussé par la gracieuse présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, celui des autres colonies et du Royaume-Uni, met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'empire britannique, en les unissant également au trône et à la personne de Sa Majesté le Roi. La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terre-Neuve, et des puissantes républiques amies, de France et des Etats-Unis, ainsi que celle des cuirassés de ces trois peuples a servi, non seulement à ajouter de l'éclat à la fête, mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments d'amitié et de paix.

Il m'est très agréable de vous annoncer qu'un traité concernant les grands lacs et autres voies d'eau internationales a été conclu entre Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et attend maintenant sa rectification. Les deux pays doivent se féliciter d'en être arrivés à une entente cordiale qui, je l'espère, fera disparaître, durant l'existence du traité, du domaine de la discussion, plusieurs questions contestées. Le traité et les papiers qui s'y rapportent seront soumis à votre étude à leur heure.

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant qui en indiquent la fin graduelle. Si d'un côté, il n'est pas contestable que grâce à l'abondance et à l'élasticité de ses ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations, cette crise a cependant sérieusement nui à notre commerce, a produit une diminution appréciable des recettes, et exige une prudence exceptionnelle dans l'administration des affaires publiques.